

Place de la Vaillance

*TAKTYK
ALIVE ARCHITECTURE
RES DERELICTAE
ANTEA GROUP
NELE STRAGIER
MÉLANIE TAMM
LIGHT TO LIGHT*

Mission d'étude pour le réaménagement de la Place de la Vaillance. Cahier des Charges CSC22

Place de la Vaillance

INTRODUCTION	P.3
A. VISION ET PARTIS PRIS	P.3
STRATÉGIE 1 : RÉNOVER AU LIEU D'AMÉNAGER	P.4
STRATÉGIE 2 : VERS UN ESPACE PUBLIC POLYVALENT	P.8
RÉSERVES ET POINTS D'ATTENTION RELATIFS AUX CONTEXTES DU PROJET	P.16
B. TECHNICITÉ	P.17
CIRCULARITÉ	P.17
TECHNICITÉ ET DURABILITÉ	P.18
C. APPROCHE BUDGÉTAIRE	P.19
NOTE APPROCHE ET MAITRISE DU BUDGET	P.19
TABLEAU ESTIMATIF	P.20
D. PLANNING PRÉVISIONNEL ET MÉTHODOLOGIE	P.21

VISION ET PARTIS PRIS



Au travers du lancement de ce marché de conception pour le réaménagement de la place de la Vaillance, la Commune d'Anderlecht entame un chapitre significatif de son ambitieux programme de régénération de son cœur historique, dont les grandes lignes, esquissées à travers l'étude « Redynamisation de l'hypercentre d'Anderlecht », ont été approuvées en 2017 par le Collège communal.

Le réaménagement de la rue Wayez et du cours Saint-Guidon se termine prochainement (2023), et la requalification de la place de la Vaillance et des abords de la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon (jusqu'au carrefour Aumale-Formanoir) apparaît comme la pièce manquante permettant de renforcer de manière significative les continuités urbaines et paysagères et le maillage des espaces publics et lieux significatifs du centre historique de la commune (Béguinage, Maison Erasme, parc Central, place de la Résistance, parc Rauter un peu plus loin).

Le projet de la place de la Vaillance constitue aussi un des leviers permettant à la Commune de mettre en œuvre une partie des stratégies identifiées à travers le Programme d'action de la majorité communale pour la législature 2018-2024, avec pour objectif de redonner vie à un espace public majeur et emblématique de la commune.

Place Molenbeek, A-Practice, 2014
Parvis de Saint-Gilles, Bureau Bas Smets, 2018
Place du Miroir, Jette, 2018
Place Jourdan, Etterbeek, Sum Projects, Greish, 2018

Alors que les dynamiques actuelles de transformation des espaces publics bruxellois suivent des ambitions claires et lisibles (meilleur partage de l'espace public, renforcement des qualités urbaines et paysagères, des qualités de séjour, diversification des usages au sein de l'espace public, intégration des enjeux de transition et de résilience climatique, etc.) un nouveau langage, en termes de conception, a semblé émerger à travers différents projets proposant la pose de nouveaux tapis minéraux de façade à façade (Place communale de Molenbeek, Parvis de Saint-Gilles, Place Jourdan, Place du Miroir par ex). Des situations où l'espace public s'écrit « en une seule fois », par la pose d'une nouvelle couche, un sol qui s'impose.

Notre approche, si elle partage les ambitions à la base de ces projets, s'en distingue toutefois à deux égards, défendant une approche résolument frugale, considérant que la place de Vaillance est en réalité déjà constituée, et que l'enjeu principal du projet réside dans la stimulation de la diversité des usages qu'un espace public phare de la commune doit pouvoir accueillir.



STRATÉGIE 1

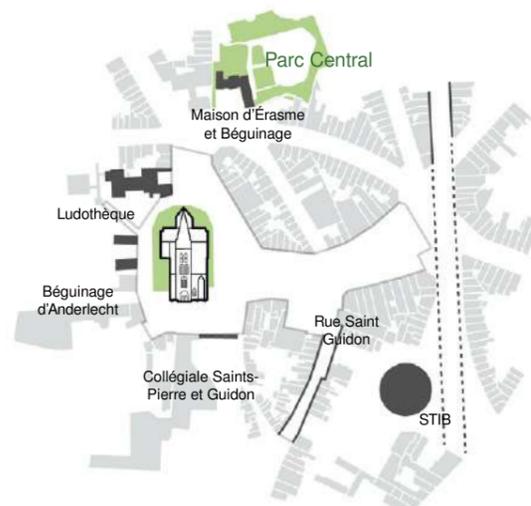
Rénover au lieu d'aménager

Reconnaître les qualités de l'existant

Il s'agit de tirer parti de l'existant et du déjà-là plutôt que de fonctionner sous le prisme de la « tabula rasa », et de construire autour et à partir des qualités existantes du site et de « ce qui marche » déjà. Avec l'optique d'intervenir de manière à donner du liant et du sens à l'ensemble.

Une figure urbaine historique

La carte Ferraris de 1777 illustre magnifiquement le repère urbain que constitue la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon au sein de l'entité anderlechtoise. Dénommée « Rinck », cette figure a aussi donné son surnom au centre historique de la Commune. Nous entendons **renforcer les accroches** que la place de la Vaillance doit entretenir avec une série de sites proches, incarnant un intérêt urbain, historique ou culturel de première importance et **réaffirmer ainsi son statut de figure centrale et rayonnante** du cœur historique de la Commune.



La campagne du hameau d'Anderlecht (Carte Ferraris 1777)



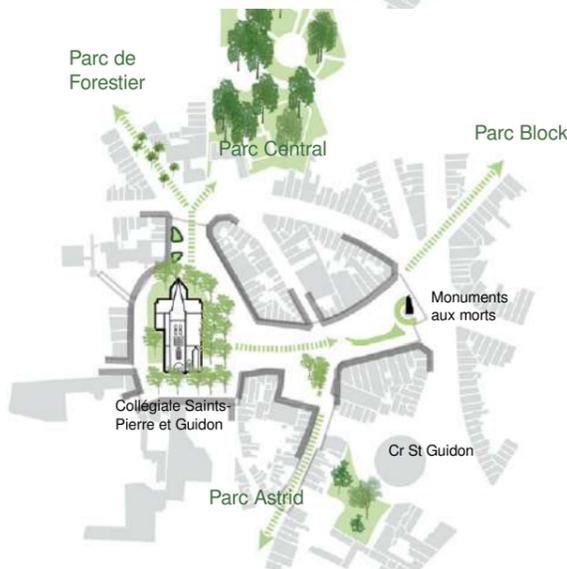
Béguinage d'Anderlecht

Le «Park system» de l'hypercentre anderlechtois

Notre objectif de conforter le périmètre d'intervention comme une partie intégrante du Park System de l'hypercentre anderlechtois, de manière à faire de l'ensemble « Vaillance_Saint-Guidon » une nouvelle pièce forte de celui-ci, à la fois jalon et table d'orientation, affirmant ses accroches aux différents pôles d'intensité voisins (cours Saint-Guidon, îlot AKBA, Béguinage et Espace Maurice Carême, Maison Erasme & Parc Central, rue Wayez).

Ceci passera bien sûr par le renforcement des qualités paysagères et spatiales de la place elle-même, mais aussi par une attention

renforcée portée au traitement des espaces de transition et des points d'accroche entre la place et ces sites d'intérêt situés à proximité. Le carrefour des rues Aumale et Formanoir, devient une invitation claire et affirmée vers la Maison Erasme et la venelle menant au parc Central. Les pourtours arborés de la Collégiale apparaissent comme la figure paysagère forte de l'ensemble Vaillance – Saint-Guidon renforcée au sein des espaces arborés existants et étirer autant que possible.



Park system, commune verte d'Anderlecht, 1963



Parc central, Anderlecht

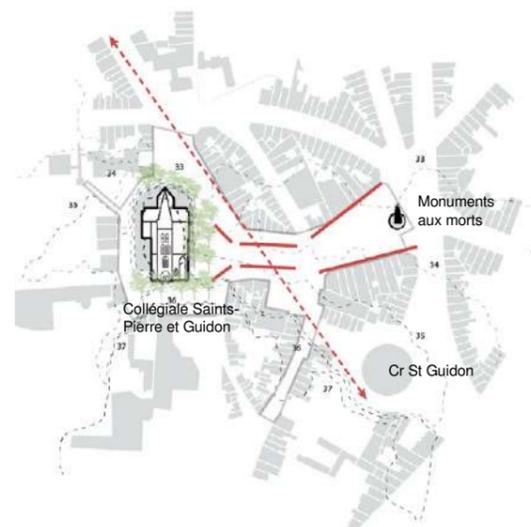
Une triple perspective

L'espace central de la place, utilisé actuellement comme zone de stationnement à ciel ouvert, constitue un espace charnière au sein de l'ensemble, offrant au regard de nombreuses vues et perspectives, que ce soit la diagonale Nord-Est Sud-Ouest (en direction de la rue d'Aumale et du cours Saint-Guidon) ou les perspectives Nord-Sud, sur la Collégiale d'une part et le Monument aux Morts d'autre part.

Cette situation unique et cette configuration d'un espace continu ponctué par deux monuments constituent des atouts que nous entendons valoriser. Grâce aux dégagements et la mise à distance dont ils bénéficient par rapport au bâti, ce sont les zones de stationnement situées en cœur de périmètre et les espaces de

terrasses attenants qui bénéficient des qualités d'ensoleillement les plus généreuses en milieu-fin de journée.

La place de la Vaillance se caractérise également par ses niveaux hauts et bas et des ruptures topographiques se marquant aussi bien d'Ouest en Est que du Nord au Sud. Compte tenu de la présence des infrastructures du métro, notre parti pris est d'assumer pleinement les ruptures de niveaux par l'aménagement de transitions douces ou 'programmées' (gradins et emmarchements généreux), arborées et végétalisées ça-et-là de manière à faire du paysage une clé de lecture supplémentaire de la topographie du site, cette approche nous permet de développer une trame de plantations de manière lisible et cohérente qui cadre cette triple perspective.



De la Collégiale Saints Pierre et Guidon au monument aux morts

Intervenir là où c'est nécessaire

L'analyse des qualités existantes du site met également en lumière le bon état général, mais aussi les qualités spatiales, de nombreuses parties de place déjà aménagées : les pourtours de la Collégiale, sa trame orthogonale et son couvert arboré, le parvis du centre Simonet, la partie Sud-Est de la place côté Wayez. Ces espaces ne sont pas parfaits en l'état (de nombreuses interventions y sont également souhaitées), mais la trame d'ensemble qu'ils proposent semble pouvoir être conservée et intégrée au sein d'un nouvel ensemble.

Les terrasses des cafés sur la rive Est de la partie centrale de la place, apparaissent comme un ensemble relativement cohérent, qui fonctionne, mais contraint par les espaces de stationnement et de voirie immédiatement attenants. Le cœur de la place de la Vaillance, bénéficie des conditions d'ensoleillement les plus généreuses au sein du périmètre, mérite d'évoluer vers vraie diversification des usages sur la place.

Notre volonté de tirer parti de l'existant et du déjà-là nous invite ainsi à préciser différents registres d'interventions, à la mesure des besoins de chacun des espaces, reflétant l'idée d'intervenir là où c'est nécessaire :

- un ensemble de « petites attentions » au sein des espaces dont nous avons identifié les qualités : nouveau pavage là où cela s'avère nécessaire, aération des sols, libération des pieds d'arbres, travail de perméabilisation, nouvelles plantations, implantation de strates végétales basses et de poches de biodiversité, d'éléments de jeux et de mobilier urbain (bancs, fontaine d'eau potable, etc.) favorisant les fonctions de séjour et d'échanges ;
- une requalification en profondeur des espaces actuellement en manque de caractérisation (espaces circulés, zones de stationnement, et trottoirs attenants) et un renforcement léger des qualités spatiales de certains espaces actuellement trop contraints (zones terrasses par ex.) ;
- la recherche d'une nouvelle trame d'ensemble, connectante, unifiant entre eux les différents espaces du périmètre tout en conservant une certaine lisibilité des époques d'intervention passées.

Durabilité et approche frugale

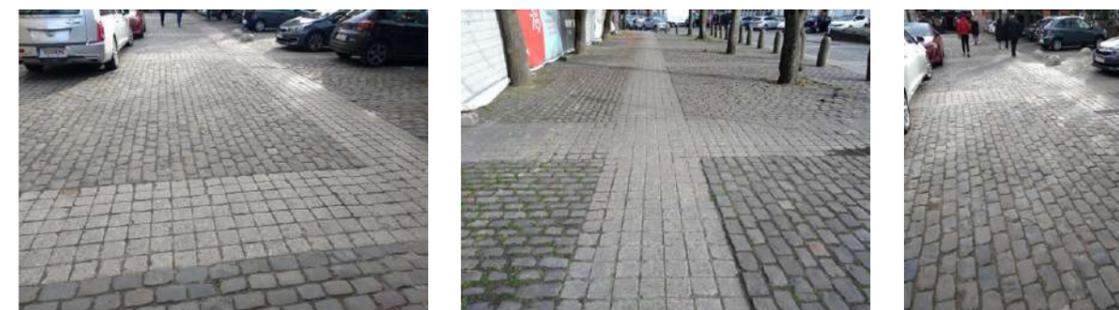
Ce parti pris d'intervenir là où c'est nécessaire traduit également un souci de donner une suite concrète aux objectifs publics de circularité, de réemploi et réutilisation de matériaux, mais aussi une recherche de réduction de l'empreinte carbone d'un projet d'espace public classique.

Au sein des périmètres où s'expriment ces « petites attentions », un travail fin de repérage s'attèlera tout d'abord à préciser le besoin de remplacement ou de repavement de certaines parties. Sauf mauvais état de certains pavés enlevés, les mêmes matériaux seront utilisés en vue de réaliser les nouveaux pavages. Dans les situations où un travail d'aération et de perméabilisation des sols est recherché, les pavés non-réutilisés pourront alors intégrer un stock de matériaux de réemploi disponibles (sauf mauvais état éventuel) en vue de l'aménagement (de certaines parties) du projet définitif ou être renvoyés vers les filières locales de réemploi.

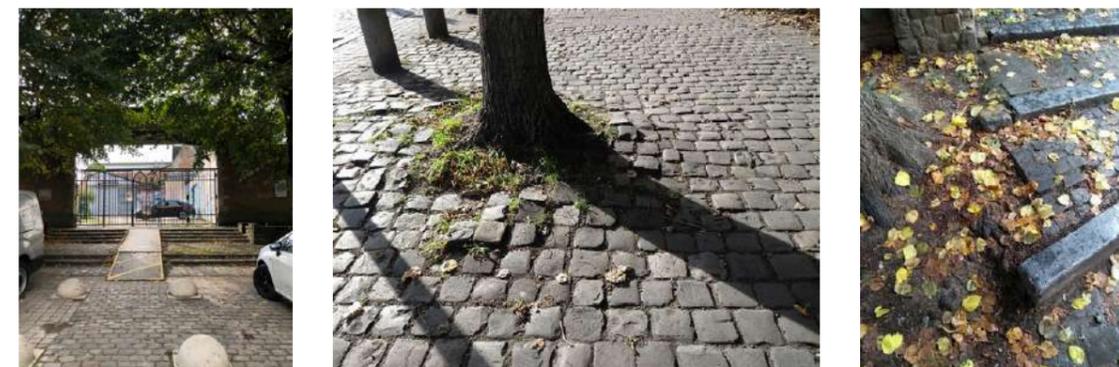
Au sein des périmètres requérant une requalification plus complète, c'est un travail à la gomme qui vient à être opéré : les revêtements de sol sont enlevés et, à l'exception de l'asphalte, l'ensemble des matériaux récupérés (pavés de porphyres – carrés et rectangulaires, pavés platines, bordures en pierre bleue, pavés de béton) alimenteront également le stock de matériaux de réemploi disponibles. Ce stock sera toutefois loin d'être suffisant en vue des nouveaux aménagements à réaliser et nous proposons dès lors de solliciter les filières de réemploi locales en vue d'un approvisionnement suffisant (dont en pavés porphyre déjà sciés, ce qui permettra de disposer de matériaux présentant des qualités de planéité accrue, utiles à de nouveaux cheminements ou au sein de certaines zones en particulier).

Pour plus de détails quant à la vision de réemploi-réutilisation défendue par notre équipe, nous renvoyons au point « B. Technique » de la présente note.

Cette approche particulière renforce également les performances environnementales du projet : la réduction du besoin en nouveaux matériaux va de pair avec une réduction des énergies grises nécessaires à leur production et à leur acheminement ; les matériaux en bon état non réutilisés au sein du nouvel aménagement pourront être envoyés vers les filières locales de récupération-réemploi-transformation, le projet bénéficiant également au tissu économique local. Les besoins localisés de repavement, sur de plus petites surfaces, sont également l'occasion de former et mettre à l'emploi de nouveaux paveurs, ou simplement d'impliquer le service Travaux Publics de la commune dans ce projet de réaménagement d'ensemble. Enfin, cette démarche traduit également une approche volontairement frugale, empreinte d'une recherche d'économies et de sobriété générale du projet d'aménagement.



Qualités existantes du site



Des intentions déjà en place

Intervenir là où c'est nécessaire

Extension de la grille, mise en cohérence, boîte à outils

La grille nous permet de développer une trame d'espace public cohérente de part en part, depuis la rue Wayez jusqu'à la Collégiale et vers la Maison Erasme, son dessin venant soutenir les perspectives, intégrer les angulations de la place, ou encore se jouer des niveaux, comme par ex. en partie Sud de la place, où les lignes de la grille se muent en une nouvelle tribune urbaine (cf. point 2.4 « Vaillance-Wayez »).

L'extension de la grille, cette trame orthogonale étirée de part en part, nous permet aussi d'assurer des transitions légères entre les différentes matérialités (et différents projets). Les teintes claires des lignes de la trame, elles-mêmes écho aux pierres de taille de la Collégiale et à quelques-uns de ses contreforts extérieurs connectent, de manière bien plus forte qu'actuellement, la partie Wayez de la place, pavée des mêmes pavés de teinte claire, aux abords de la Collégiale et au centre Simonet.

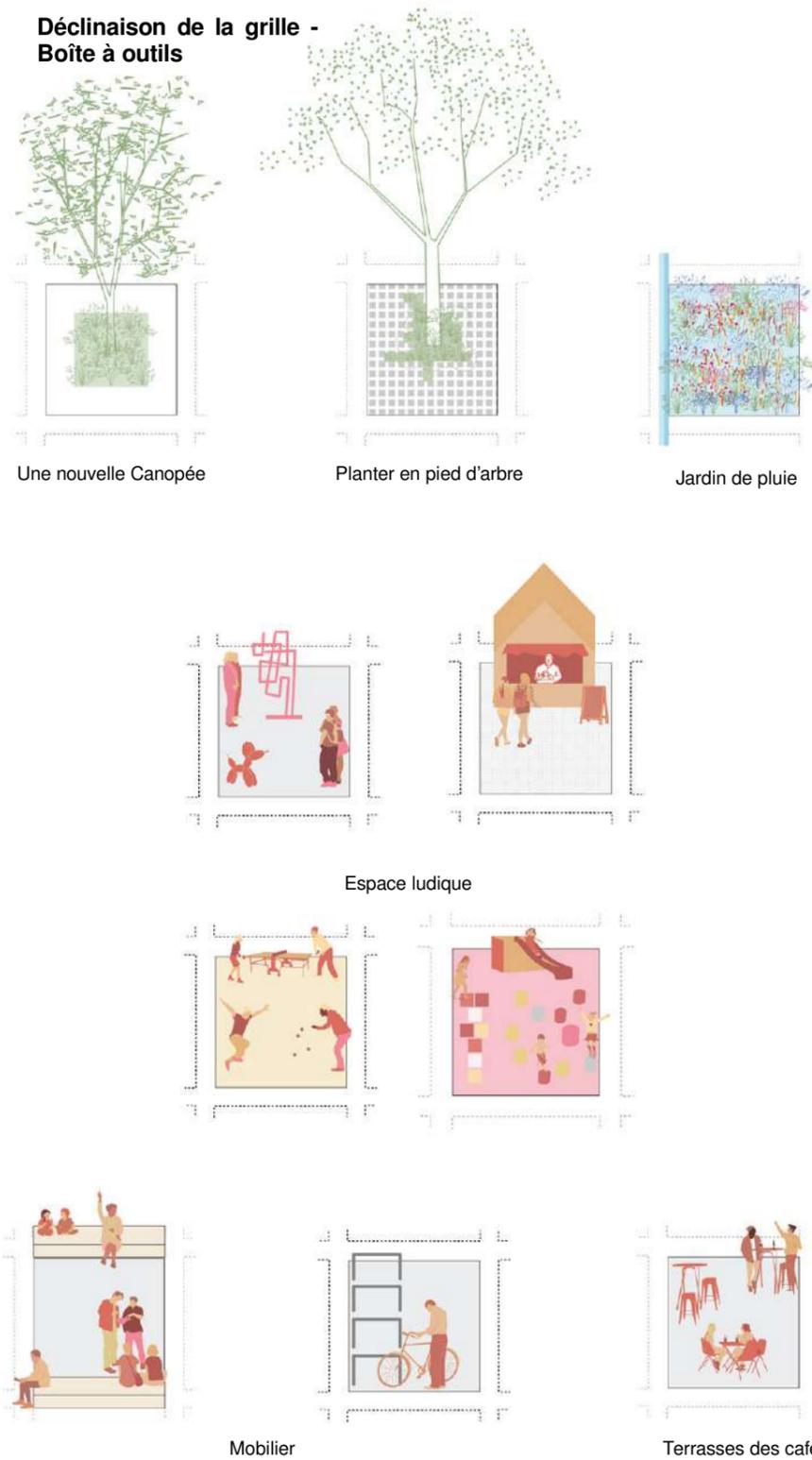
Les différentes mailles de la trame, constituées des matérialités déjà présentes au sein du site, permettront quant à elles d'apporter des touches d'altérité ou de perturbation au sein même de la grille, agissant comme autant de rappels, de clins d'œil ou de renvois aux matériaux présents au sein du périmètre ou à proximité immédiate. L'empreinte des différentes époques d'intervention au sein des espaces publics de la place se fait également sentir, ce qui est à la fois atypique et très intéressant.

La grille peut être vue comme une véritable boîte à outils nous permettant d'apporter de la nuance et de la couleur dans l'ensemble : minérales ou végétales, en fonction de leur implantation au sein de la trame d'ensemble, les cases de la grille permettent de renforcer les qualités de séjour des espaces publics ou d'amener davantage de biodiversité et de place au vivant. Elles permettent aussi de créer des transitions douces subtiles entre différentes matérialités.



Définition d'une nouvelle grille

Déclinaison de la grille - Boîte à outils



La Place de la Vaillance

Parc Central

Maison Érasme

Rue Edmont Delcourt

Rue du Village

Rue Wavez

Rue des Déportés Anderlechtois

Rue de Formanoir

Espace Maurice Carême /
Escale du Nord

Béguinage
d'Anderlecht

VAILLANCE-WAYEZ
activée

Monuments
aux morts

Rue de Veeweyde

Rue Erasme

Rue de l'Institut

NEW RINCK
arboré

COEUR DE PLACE
retrouvé

Collégiale Saints-
Pierre et Guidon

Centre Administratif
Jacques Simonet

AKBA - École des
Beaux-arts

Cr St Guidon

Rue Gustaaf Vanden Berghe

Rue du Broeck

Rue Poselein

Rue Saint Guidon

Avenue Paul Janon

Légende

- 1. L'identité médiévale
- 2. L'accroche Park System
- 3. Le Couvert étiré
- 4. Le Couvert ludique
- 5. Le Boulodrome
- 6. Le Couvert animé
- 7. La rive ensoleillée
- 8. Les jardins de pluie
- 9. Le Parvis Simonet et la Diagonale St-Guidon
- 10. Le Bosquet hérité
- 11. La trame étirée
- 12. La fontaine musicale
- 13. Le fil d'eau
- 14. La tribune urbaine
- 15. Le Monument aux Morts



STRATÉGIE 2

Vers un espace public polyvalent

L'enjeu principal du projet, en particulier dans les dimensions sociales qu'il permet de développer, réside selon nous dans la stimulation de la diversité des usages que cet espace public phare de la commune, apaisé du trafic automobile et libéré de l'emprise du stationnement, a normalement vocation à recevoir.

Nous entendons concrétiser cet enjeu à travers deux axes de travail, d'une simplicité évidente mais dont les dynamiques sont complémentaires et se renforcent l'une l'autre :

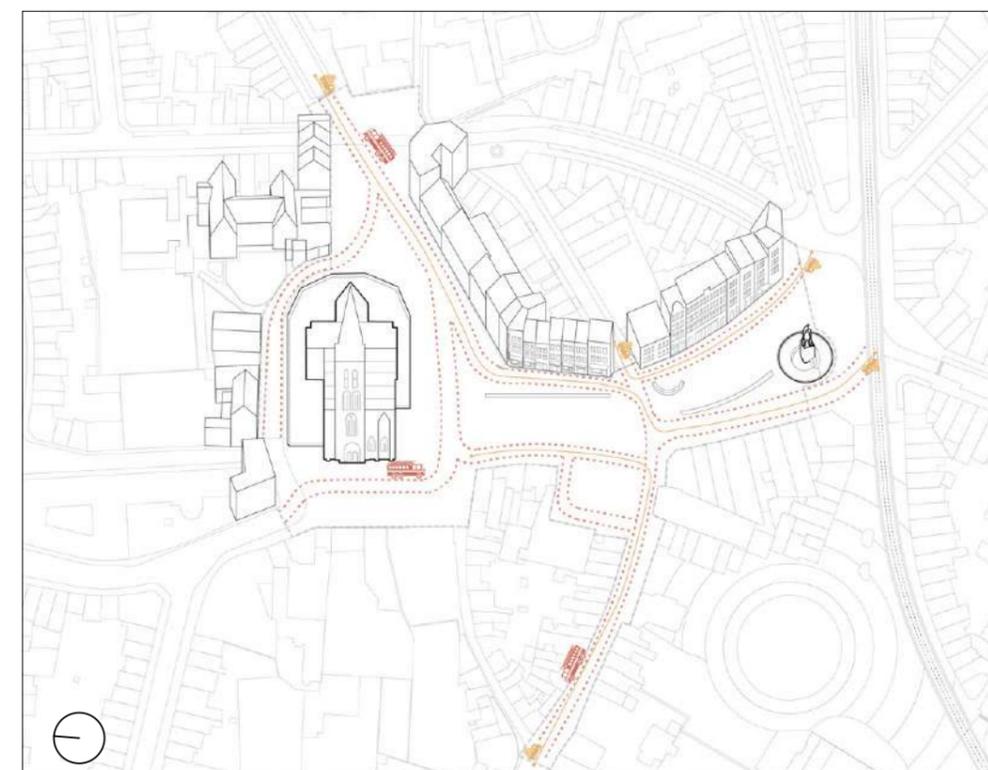
- la confirmation de la mise en piétonnier du périmètre (dans les conditions d'accessibilité précisées au point 2.1 ci-après), celle-ci permettant une première évolution significative des espaces de la place et la mise en place de nouveaux usages,
- un soutien à la diversification des usages de la place, notamment au travers d'une programmation légère complémentaire, permettant à ces espaces ainsi dégagés de l'emprise automobile de répondre tant à une partie des besoins du quotidien de la vie d'un quartier qu'à des activités hebdomadaires ou de nature événementielle.

Un espace public piétonnier

La piétonnisation des espaces publics de la place de la Vaillance et des abords de la Collégiale a été actée de manière claire par la Commune, position qu'elle a encore réaffirmée dernièrement à travers ses réponses formulées sur le forum on-line du marché.

Compte tenu des contextes du projet, il nous a semblé préférable d'appréhender cette ambition à travers **deux démarches** :

- la première consiste à **conforter dès à présent ces objectifs de mobilité apaisée et de piétonnisation**, en prévoyant un **concept d'accessibilité**, aux espaces piétons de la place, **strictement restreint et réservé** aux véhicules d'urgence et aux besoins locaux d'accessibilité (livraisons, déménagements, etc.) ;
- la deuxième consiste à ne pas trancher à ce stade de l'offre dans des questions mobilité qui nécessitent de faire l'objet de nombreux échanges supplémentaires, et proposer en conséquence un **projet souple et adaptable aux options mobilité qui seront affinées en cours de missions**.



	Espace piéton		Interdiction véhicules motorisés		Accès riverains seulement		Voie SIAMU
	Espace piéton - STIB		Circulation automobile		Parking souterrain		Livraison
	Espace cycliste						4m

Diversification des usages, activation et animation des espaces publics

Actuellement, les espaces publics de la place de la Vaillance connaissent un déficit criant d'activation et d'animation : le cœur de site est une place-parking « à l'ancienne », les pourtours de la Collégiale sont également marqués par l'empreinte des circulations automobiles et du stationnement (devant la Collégiale ou au sein de l'îlot AKBA), le marché hebdomadaire s'avère très peu attractif (10 étals évoqués par Commune, 4 présents lors d'une de nos visites de terrain), spécialement en regard de la situation stratégique de la place de la Vaillance au sein du territoire anderlechtois et alors que n'existe pas d'autre marché hebdomadaire au sein de la commune (des informations obtenues sur le site de celle-ci), les activités événementielles organisées sur la place sont rares, voire cantonnées au marché annuel, au marché de Noël et aux brocantes, aucun espace de jeux ou de sport n'est présent au sein du périmètre, en-dehors des pourtours de la Collégiale, les poches de végétalisation, rares, situées du côté du parvis Simonet ou en partie Sud-Ouest de la place, sont peu attractives et génèrent des espaces perdus ou à l'abri des regards... Ce déficit d'activation et d'animation, ainsi que la présence de nombreux espaces à l'abri des regards engendrent également des présences et des usages non-souhaités (deals de drogue notamment, d'après les informations recueillies auprès d'habitant.e.s) ainsi qu'un sentiment général anxigène dès la nuit tombée.

À l'évidence, le projet d'espace public ne peut pas, seul, résoudre ces nombreuses et complexes questions.

Nous sommes toutefois convaincus qu'il est possible d'assurer une diversification des usages et un renforcement du contrôle social et des échanges au sein de la place par différentes approches particulières, visant à : soutenir la polyvalence des espaces, et viser à un renforcement des activités prenant place de manière récurrente sur la place, activer et animer davantage les espaces publics par l'implantation d'une programmation légère complémentaire, permettant de répondre à une partie des besoins du quotidien de la vie d'un quartier.

La piétonnisation des espaces centraux de la place permettra à l'évidence de dégager nettement plus d'espaces à mêmes d'accueillir, avec une récurrence renforcée, des activités de type marchés, marchés de producteurs, brocantes, etc. Le cœur de place réaménagé permet à lui seul de doubler les espaces disponibles pour le marché», la Place de la Vaillance réaménagée apparaît comme le lieu idéal pour l'implantation, en cœur de l'entité, d'un marché de producteurs locaux, faisant la promotion des produits cultivés sur le territoire anderlechtois (donnant une continuité directe aux initiatives Goodfood installées à Neerpede et au Park system par ex.)

Si ces moments commerçants particuliers semblent relativement faciles à entrevoir, l'ambition de faire évoluer ce

qui s'apparente aujourd'hui largement à une place-parking vers une place activée et animée 7j/7, vers un véritable lieu de vie et d'animation du quartier, un endroit de destination, recherché tant par les habitant.e.s et usagers habituels du quartier que par les moins réguliers, passera par la mise en place de nombreuses stratégies complémentaires :

un renforcement des qualités de séjour et de ludicité de l'espace public : au-delà d'un renforcement du mobilier urbain lié aux fonctions de séjour, des espaces de jeux pour les plus petits peuvent aisément être insérés çà-et-là au sein du périmètre (près du centre Simonet, proche de la Collégiale par ex.). La confirmation d'un espace de pétanque à proximité immédiate de l'îlot AKBA, ou l'implantation d'une nouvelle œuvre d'art sensible et discrète au sein l'espace public méritent également d'être affinés directement en concertation avec les habitant.e.s et usagers du quartier, à travers les processus participatifs qui pourront être mis en place (cf. point « D. Planning prévisionnel & méthodologie » de la présente note).

un renforcement des qualités paysagères, un de la biodiversité et de la place réservée vivant au sein du périmètre : par de nouvelles plantations, par l'implantation de nouvelles poches de biodiversité, travaillant autant les strates végétales basses que les strates hautes, par le développement d'interventions thématiques ou de sensibilisation (par ex. l'implantation à proximité de la Collégiale, d'un jardin de plantes médiéval, en écho et en partenariat avec celui de la Maison Erasme), etc. Le concept de la trame orthogonale (la grille) et de ses cases, tantôt minérales, tantôt végétales, constitue un levier idéal et lisible en vue de rencontrer ces dimensions.

un renforcement des qualités spatiales et paysagères des espaces qui fonctionnent mais qui méritent d'être légèrement reliftés : au Nord, renforcement du couvert végétal et de la strate basse aux abords de la Collégiale ; en cœur de place, renforcement des qualités spatiales des espaces dédiés aux terrasses et immédiatement attenants, ; en partie Sud de la place, le remplacement de l'actuel talus par un nouveau gradin urbain, pouvant également servir d'amphithéâtre un renforcement de la présence des « pépites périphériques » (site AKBA, Béguinage, Espace Maurice Carême/Esca de du Nord, Maison Erasme), le souci de les inscrire dans la vision d'ensemble et, en particulier pour la parcelle communale de l'îlot AKBA, compte tenu également de ses liens immédiats avec l'académie néerlandophone, la tentation de la considérer comme un futur espace public supplémentaire, permettant d'étoffer encore le couvert végétal de la Collégiale, d'implanter des éléments de jeux supplémentaires et d'intensifier les échanges et initiatives pouvant être développées avec l'académie.

Au final, l'ambition de notre proposition est de conférer aux différents sous-espaces de la place des qualités et intensités d'usages distinctes mais complémentaires, mais aussi de favoriser l'émergence spontanée de nouveaux usages par les aménagements proposés. Ces différentes interventions ont néanmoins pour objectif de renforcer le vivre-ensemble et la dimension sociale du quartier, par un travail d'activation et d'animation.



Marché



Cinéma en plein air

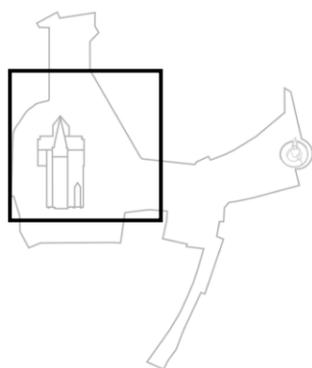


Concert



Procession Saint Guidon

NEW RINCK



Le traitement proposé permet de non seulement de renforcer l'inscription de la place et de la Collégiale dans le « park system » du centre de l'entité, mais aussi de renforcer et rehausser les qualités paysagères du site : étirer le sol, amplifier et diversifier les plantations introduire une échelle intermédiaire entre la collégiale et les tilleuls, insérer des éléments ludiques, développer un parc boisé. Cet espace, apaisé et étiré, support de nouvelles plantations, devient également un lieu de séjour et de ludicité. Ce vocabulaire s'étire à l'intérieur des tissus médiévaux (cours de l'AKBA par ex).



Leuven centre ville



Granit norte, Portugal

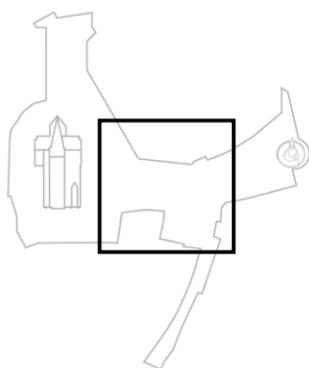


De la grille au jardin





COEUR DE PLACE



Cet espace charnière, symbole de la transformation de la place, permet tout d'abord, par la simplicité de son réaménagement, de révéler les qualités paysagères du site, les pourtours de la Collégiale, mais aussi les façades historiques. Cette profondeur rare dans l'espace urbain permet d'ouvrir et renforcer la double perspective sur la Collégiale et le Monument aux Morts, mais aussi de comprendre et lire la connexion au Cours Saint-Guidon et à la station de métro toute proche. Sur sa frange, l'utilisation de la différence de niveaux existante et l'intégration d'un fil d'eau permettent de créer les conditions d'accueil pour s'asseoir dans l'espace ouvert en vis-à-vis des terrasses de cafés, au sein de lanières plantées.

Ce cœur de place est volontairement maintenu libre, en vue de pouvoir accueillir de nombreuses activités ayant besoin de davantage d'espace (marchés, brocantes, événements autres), mais il permet aussi de soutenir et stimuler l'activation des espaces de séjours situés sur ses franges. L'espace ainsi dégagé dans son usage quotidien est aussi un lieu de traversées piétonnes, calme et non encombré, et demeure à disposition d'événements de plus grande ampleur que pourrait accueillir la commune.



S'appuyer sur la topographie, Place de la Vaillance, Anderlecht, 1900



Terrasses ombragées, Place Sainte-Catherine, Bruxelles

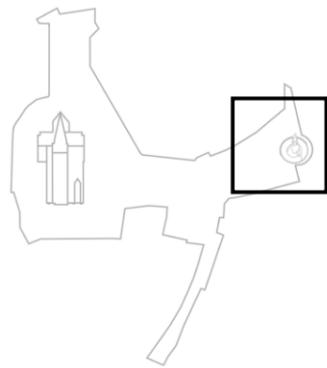


Voorlinden, Piet Oudolf





VAILLANCE WAYEZ



Cet espace déjà constitué a, nous l'avons dit, beaucoup de qualités aujourd'hui (un sol de qualité, une perspective dégagée sur la place, un monument autour duquel s'adosser, des terrasses activées, un centre local actif, etc.). Nos interventions reposent dès lors ici principalement sur deux stratégies ponctuelles :

- à l'Ouest, il s'agit de profiter de la topographie existante pour intégrer un gradin (en remplacement de l'actuel talus), ce qui a pour effet de retourner l'usage de cette partie de la place sur sa micro-centralité, tout en favorisant davantage de contrôle social ; c'est aussi l'occasion pour le centre culturel De Rinck et l'académie de musique néerlandophone (mais aussi beaucoup d'autres acteurs) de développer bien davantage d'événements culturels sur la place ;
- à l'Est, la récolte de l'eau pluviale permet d'accueillir des plantations visant à micro climatiser localement l'espace pour augmenter le confort d'usage de cette rive. Cette approche est amplifiée à travers l'implantation d'une fontaine au niveau de l'espace circulaire (et du banc existant) situé devant le centre culturel De Rinck, la fontaine étant alimentée en partie par les eaux de pluie qui ne peuvent être infiltrées directement et qui sont drainées, depuis la partie haute de la place, par une ligne d'eau récoltante située dans l'axe Nord-Sud de la place.



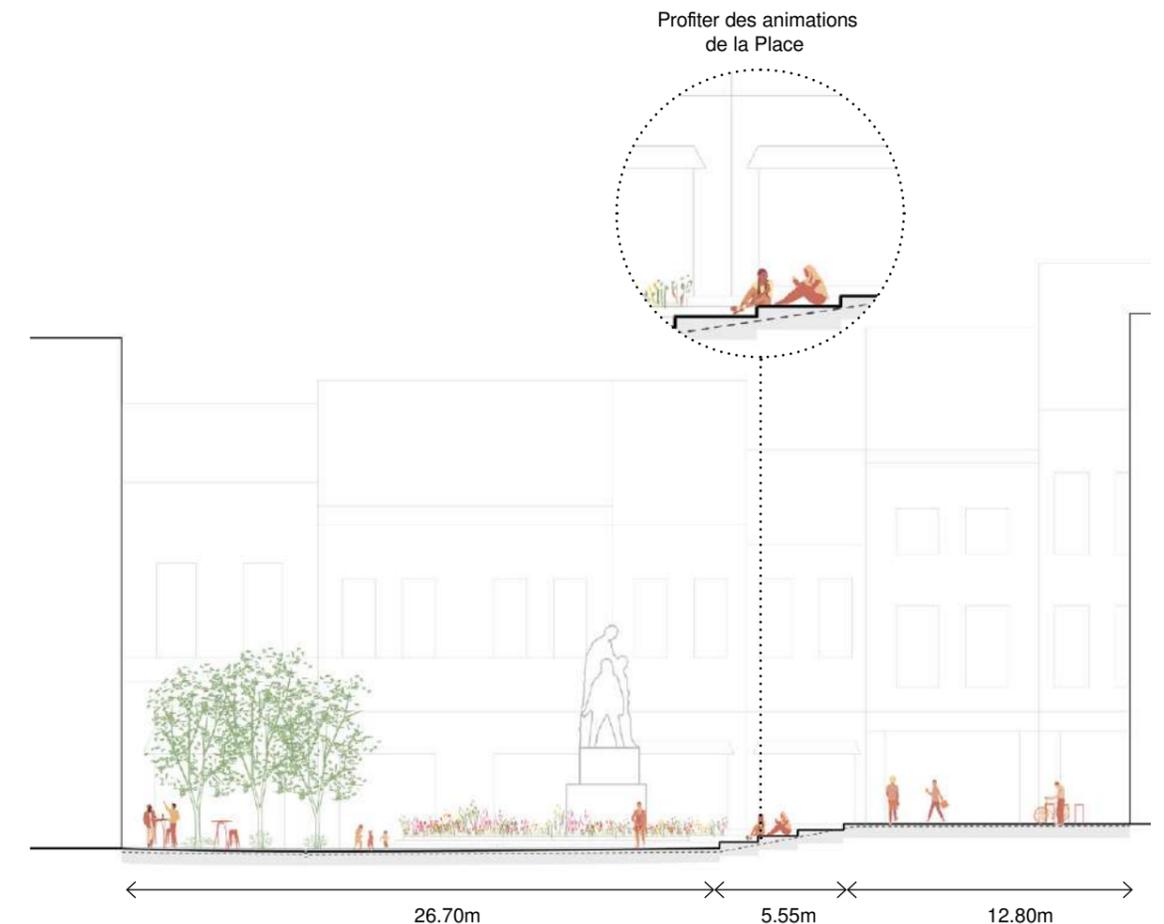
Place de la Vaillance, 2022



Inspiration, Luis Pena Ganchegui San Sebastian



Precedent, banc, Place Liverpool





Réserves et points d'attention relatifs aux contextes du projet

Le périmètre de la place de la Vaillance est concerné, de près ou d'un peu plus loin, par diverses visions stratégiques et projets de réaménagement dont une lecture d'ensemble présente à la fois le souci d'une recherche d'harmonie et de cohérence mais aussi les stigmates d'une certaine dissonance.

D'un côté, la vision de développement portée à travers l'étude « Redynamisation de l'hypercentre d'Anderlecht », approuvée en 2017, soutient la recherche d'une cohérence d'ensemble pour les 3 figures majeures de la place de la Vaillance et abords proches (« Place de la Vaillance », « Abords de la Collégiale » et « Cours Saint-Guidon »), recommandant en particulier la mise en place d'un réaménagement coordonné de ces 3 espaces publics. D'un autre côté, le permis obtenu par la STIB pour le réaménagement de la rue Wayez et du Cours Saint-Guidon, englobe également la partie Sud de la place de la Vaillance (entre la rue Wayez et le Monument aux Morts) et vient fixer une série d'éléments forts en bordure de notre périmètre d'intervention (notamment en termes de matérialités et revêtements de sols), rompant ainsi déjà avec la recherche d'une vision d'ensemble coordonnée.

Au niveau mobilité, alors que la Commune n'a pas encore finalisé l'actualisation de son Plan Communal de Mobilité (tel qu'annoncé dans son programme d'actions pour la législature 2018-2024), ce sont pour le moment les projets particuliers qui orientent la vision mobilité pour les abords de la place, l'ensemble étant également marqué d'une certaine dissonance. Alors que le PU obtenu par la STIB inclut la mise en place d'un verrou automobile, sur la rue Wayez, juste après la rue Veeweyde (en direction du Cours Saint-Guidon), et l'impossibilité pour le trafic automobile d'emprunter le côté Sud-Ouest de la place de la place Vaillance, la Commune a également transmis, en annexe du cahier spécial des charges, un document intitulé « Plan sens de circulation », qui maintient lui la possibilité pour le trafic automobile d'emprunter la partie Sud-Ouest de la place. Interrogée à ce sujet par un des soumissionnaires, la Commune a fait savoir, à travers ses réponses sur le forum mis en place, qu'il convient de prendre en compte la vision actée à travers le PU délivré à la STIB. Par ailleurs, l'hypothèse d'un parking souterrain sous la place de la Vaillance emporte certaines contractions notables. D'une part, avec la vision mobilité portée au niveau régional (à travers le plan Good Move) : l'implantation du parking souterrain de 200 places, entraînant des flux automobiles importants et une

rotation intense, est envisagé en plein cœur de la maille « Anderlecht Centre », alors que l'objectif régional, que la Commune doit normalement intégrer dans son PCM en cours d'actualisation, est précisément d'apaiser le trafic automobile en cœur de maille. D'autre part, le projet de parking implique la remise en cause de nombreux pans du projet STIB actuellement en cours de finalisation ou de la vision de piétonnisation souhaitée par la Commune pour la place de la Vaillance. Le projet de parking, tel que connu en l'état, semble en effet soutenir un principe de réouverture au trafic automobile de la partie Sud-Ouest de la place de la Vaillance (vers la rue Saint-Guidon), ce qui est en contradiction avec la réponse apportée dernièrement par la Commune à ce sujet. Il implique également la nécessité de rouvrir aux voitures les espaces publics piétons inclus dans le projet STIB immédiatement attenants à la rue Wayez, en partie Est de la place de la Vaillance, en vue de donner accès aux trémies d'entrées/sorties du parking souterrain envisagé, celles-ci entraînant un impact majeur, en termes paysagers et de confort de circulation pour les piétons, sur les espaces publics de la place de la Vaillance.

Interrogée à propos du projet de parking souterrain également, la Commune a signalé que ce projet avait fait l'objet de récentes modifications, suite à un passage en commission de concertation, et qu'il n'était pas exclu qu'il doive à nouveau être soumis à enquête publique.

Et dans le cadre de ses réponses sur le forum un message sibyllin, la Commune évoque tout à la fois le projet de parking comme « partie intégrante du projet », mais signale par ailleurs être dans l'incapacité de confirmer la venue du projet de parking.

Alors qu'il est demandé aux bureaux d'études de proposer une vision mobilité cohérente pour la place et ses abords, ces incertitudes notables quant à la venue éventuelle du parking nous incite à la plus grande prudence, et en tout cas à ne pas plonger tête baissée dans une vision mobilité développée sur la base de l'hypothèse de la venue du parking souterrain. Surtout dès lors que l'opposition manifeste qui s'est exprimée précédemment à l'égard du projet de parking pourrait amener à des recours juridiques et à un blocage du projet de réaménagement durant de longues années.

Face à ces contradictions d'ensemble, notre équipe entend tout d'abord réaliser un travail de recherche de cohérence d'ensemble, en particulier avec le

projet STIB déjà en cours de réalisation, de manière à assurer un jeu de transition douce avec les matérialités qui sont posées en bordure immédiate de périmètre.

Vis-à-vis de l'hypothèse de la venue du parking souterrain, l'équipe marque davantage de prudence. Les impacts que le projet entraîne pour les espaces publics de la place, les incertitudes liées à sa venue, l'impossibilité d'en faire une donnée d'entrée certaine pour les études mobilité à réaliser, la fragilité économique sur lequel il repose (spécialement en ces temps incertains marqués notamment par une explosion des coûts liés à l'usage d'un véhicule automobile), etc., nous ont incité à privilégier la définition d'un projet d'espace public cohérent en regard des spécificités existantes de la place et du potentiel qu'elle représente, plutôt que de considérer l'hypothèse de la venue d'un parking souterrain, encore incertaine, comme point de départ de la définition du projet d'espace public.

Enfin, en l'absence d'une vision mobilité réalisée en amont du présent marché à l'échelle du quartier, de nombreuses situations particulières demeurent à clarifier. Par ex., le niveau d'accessibilité que la Commune entend maintenir à la rue Saint-Guidon. A travers le forum on-line, la Commune a communiqué aux équipes que la partie de la rue Saint-Guidon située sur la place elle-même passerait en piétonnier et que l'enjeu premier résidait en conséquence dans l'accessibilité pour les fournisseurs au cours Saint-Guidon, les livraisons devant nécessairement se faire par la rue Saint-Guidon. S'il s'agit là d'une intention claire, la Commune n'a en revanche pas précisé le statut qu'elle entendait conférer au reste de la rue elle-même, l'hypothèse de fermeture d'un côté de la rue nécessitant alors d'en faire une rue en impasse, à double sens de circulation (ce qui ne nous paraît pas convaincant), ou d'en faire une rue entièrement piétonne également, une option nécessitant a priori des échanges complémentaires avec la Commune et les habitants. Mais ainsi qu'évoqué plus haut, des visions dissonantes existent également à l'égard de la rive ouest de la partie Sud de la place. Et pour reprendre le cas de l'îlot AKBA, dont la parcelle sous propriété communale est actuellement utilisée comme parking complémentaire, nous ne connaissons pas à ce stade les intentions de redéveloppement que la Commune a pour ce site, ni le besoin en accessibilité automobile qui devrait éventuellement y être réservé (cf. les impositions réglementaires du RRU en termes de places de stationnement).



Dès lors que la venue du parking viendrait à être confirmée définitivement, nous pourrions alors réétudier ceci plus en détails, en concertation étroite avec les principaux acteurs concernés, afin d'assurer son intégration dans la vision portée par le projet d'espace public. Le phasage des travaux de réaménagement de la place pourront aussi être entamés par la partie concernant les abords de la Collégiale, de sorte à disposer de davantage de temps encore en vue du dépôt d'une éventuelle demande de permis modificatif.

Technicité et Durabilité

Hydrologie

Le meilleur système hydrologique est celui qui se rapproche le plus du système naturel. L'eau s'infiltrer sur une surface la plus grande possible et suit la topographie du terrain. Dans ce but-là, nous maintenons les fils d'eau existants là où cela s'avère possible et en ajoutons d'autres comme éléments structurant l'espace. Selon une première étude du site nous pouvons conclure que la couche argileuse imperméable se trouve suffisamment profondément que pour faire infiltrer l'eau. La nappe phréatique se trouve également suffisamment profondément pour permettre l'infiltration des eaux pluviales. Afin de calculer au mieux le système hydrologique, nous procéderons à différents tests afin de connaître la perméabilité du sol. Des piézomètres seront placés pour connaître la hauteur de la nappe phréatique en hiver – été.

Avec ces données nous pourrions calculer la quantité d'eau de pluie à infiltrer / retenir dans les zones végétalisées et les jardins de pluie.

Égouts infiltrants

Sous la partie minéralisée de la place nous suggérons la pose de buses d'égouts drainantes ou une sous couche drainante là où l'infiltration dans des espaces verts adjacents n'est pas possible. De cette façon nous agrandissons l'espace perméable et évitons de trop grandes concentrations d'eau de pluie sur de petits endroits, avec le risque d'avoir de l'eau stagnante plus longtemps. Les buses sont enrobées de sable drainant ce qui améliore la dispersion vers le sous-sol. Un dispositif spécifique peut être prévu pour éviter la contamination de la nappe phréatique par des déchets du marché.

Utiliser la topographie

La topographie existante sera étudiée minutieusement afin de récolter l'eau de pluie et la faire infiltrer tout en respectant la zone racinaire des arbres existants.

Améliorer la perméabilité du sol des jardins de pluie en ajoutant du sable drainant

Ceci a un double objectif : d'une part, augmenter la capacité drainante et le volume de rétention et, d'autre part, réduire le coût d'entretien de ces zones plantées.

La couche de sable fonctionne en effet également comme paillage contre les mauvaises herbes.

e. Biodiversité

Afin d'améliorer la biodiversité nous envisageons l'ajout d'essences de plantes et arbres variées, de façon à avoir la plus grande diversité possible. Ces espèces seront choisies en fonction de leur apport nutritif ou d'habitat pour les insectes et petits animaux mais aussi pour leur robustesse au climat de ville et leurs apports vis-à-vis des enjeux climatiques (sécheresse, inondations, chaleur, etc.). Nous privilégierons le choix de plantes endémiques.

Amélioration des conditions de vie des arbres existants

Les arbres existants ont une canopée bien développée et fournissent de l'ombre bienvenue. Ils contribuent ainsi à davantage de fraîcheur et permettent de combattre les effets d'îlot de chaleur urbain. Les arbres des pourtours de la collégiale seront maintenus et renforcés. Une analyse complémentaire précisera si les petits arbres actuellement en bac sont encore en suffisamment bon état que pour être replantés en pleine terre.

Les Tilleuls autour de la Collégiale sont d'une grande valeur biologique, de par la masse de verdure qu'ils représentent. Nous voulons leur donner toutes les chances de continuer de grandir dans de bonnes conditions.

Déminéraliser légèrement au-dessus des zones racinaires afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Décompacter le sol et injecter des nutriments pour prolonger la durée de vie des racines et des arbres.

Prévoir une couche sandwich sous le revêtement pour répandre les charges sur les racines et maintenir l'apport d'oxygène pour les racines en dessous de nouveaux revêtements fermés. Ceci est uniquement nécessaire là où des charges lourdes (véhicules) passent sur la zone racinaire.

Prévoir une fondation de voirie compatible avec les racines en utilisant de la terre mélangée de pierres de lave pour les nouveaux arbres à planter et pour la zone autour des arbres existants dans une zone minéralisée.

Place multifonctionnelle

Le réaménagement de la place se fera avec finesse afin de créer un endroit où il fait bon séjourner, avec une attention accrue pour les détails, et sans oublier

les fonctions qui doivent y avoir lieu (marché, foire, etc.). A cet effet, le revêtement et sa sous-couche seront dimensionnés pour pouvoir supporter les poids-lourds. Les armoires contenant les points électriques et de distribution d'eau nécessaires seront intégrés au concept (enterrées ou en surface). Les bulles à verre pourront également être enterrées. L'accessibilité sera garantie pour les camions qui viennent les vider.

Éclairage

La place de Vaillance est le lieu de prédilection pour tous les Anderlechtois. Ces belles façades historiques encadrant la place et la Collégiale surplombant les perspectives constituent l'un des plus beaux espaces urbains de la région.

L'éclairage public mettra en scène toute la beauté et le charme de cet espace. Il suivra les directives du Plan lumière de la commune et fournira une valorisation des fronts bâtis avec ses jolis pignons. Celle-ci s'effectuera aisément depuis les mâts de l'éclairage public par la projection d'un léger voile de lumière sur ces belles façades, permettant ainsi de les préserver de tout élément lumineux. L'éclairage de ces plans verticaux offrira une scénographie complète de l'espace, sans autre besoin d'accentuation.

La disposition des éclairages respectera le rythme des éléments et soulignera les perspectives. L'ensemble créera une ambiance de village. Les lanternes seront placées de préférence à faible hauteur sur le mitoyen des façades environnantes ou sur mâts. Elles fourniront une douce lumière chaleureuse et agréable. Aussi, leur design neutre évoquera le style des lanternes classiques.

Dans la douceur de cette ambiance lumineuse, la collégiale culminera les perspectives par une mise en lumière légèrement plus contrastée.